



**MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance spéciale du conseil**

OGDEN

Jeudi, 21 décembre 2017 à 9 heures

-
1. Ouverture de la séance
 2. Confirmation de la convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du budget triennal
 5. Adoption du budget 2018
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance

***La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
lundi, 8 janvier 2018 à 19 heures***



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire <i>RV</i>	D.G. <i>VE</i>
--------------------	-------------------

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 21 décembre 2017 à 9 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 9 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-296
Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget triennal
5. Adoption du budget 2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL

2017-12-297
CONSIDÉRANT QUE le budget triennal d'immobilisation pour l'année 2018 est établi à 140,340\$;
Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget triennal d'immobilisation pour 2018 de 140,340\$.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU BUDGET 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2018 de 1,566,607\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>yc</i>

BUDGET 2018 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus	
Taxe foncière	930,251\$
Taxe déchets	99,035\$
Transferts	377,486\$
Services rendus	28,856\$
Autres revenus	130,979\$
Charges	1,566,607\$
Administration générale	323,458\$
Sécurité publique	326,148\$
Voiture	516,738\$
Environnement et hygiène du milieu	154,056\$
Aménagement, urbanisme et développement	84,958\$
Loisirs et culture	43,790\$
Frais de financement	100\$
	1,449,248\$
Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales	117,359\$
Conciliation à des fins fiscales	
Activités d'investissement	-180,506\$
Réserve financières et fonds réservés	0\$
Remboursement au fonds de roulement	-44,042\$
Paiement par fonds de roulement	3,488\$
Surplus accumulé affecté	103,701\$
	-117,359\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0\$

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière est établi à 0,4252\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 169,29\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 » sera donné et le règlement sera présenté à la prochaine séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2018;

2017-12-298
Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2018 au montant de 1,566,607\$.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>VC</i>

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-12-299

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 5 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.